

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 418

présenté par
M. Quentin-----
ARTICLE 3

Après les mots :

« dans le cadre de »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 440 de cet article :

« ce pouvoir délégué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle (avec l'article L.O. 6252-11 du code général des collectivités territoriales).